



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>18 mars 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>32</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b>	

### SÉANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN, Rémy PETOTON, Jean-Jacques MATHILLON, Marc CARRIAS, Luc CHAPUT

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Stéphane HOUSSIER

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_070 : Culture - Attribution de la subvention annuelle à l'école de musique**

#### ***Finances locales - Subventions***

Rapporteur : Stéphane CHABANON

*Vu la délibération de la communauté de communes Plaine Limagne n°2021-110 en date du 13/07/2021, et validant la signature de la convention d'objectifs 2021-2024 pour l'école de musique Plaine Limagne, Vu la convention d'objectifs 2021-2024 signée entre la communauté de communes Plaine Limagne et l'école de musique Plaine Limagne,*

*Vu l'avenant n°1 à la convention en date du 02/04/2024 revalorisant la participation par élève,*

*Vu l'avenant n°2 à la convention en date du 14/01/2025 prolongeant la convention jusqu'au 31 août 2025,*

*Considérant que ladite convention prévoit de prendre une délibération au moment du vote du budget pour voter le montant de la subvention,*

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'association Ecole de musique Plaine Limagne ayant présenté une liste de 176 élèves issus de la communauté de communes Plaine Limagne, il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 59 840 € (61 880 € en 2023-2024), conformément à la convention d'objectifs.

La prise en compte des quotients familiaux pour favoriser l'accès au plus grand nombre des familles établit un montant de compensation de 5 368 € pour l'année scolaire 2024-2025 (5 796 € en 2023-2024).

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de valider le montant de la subvention à 59 840 € et un montant de compensation des quotients familiaux de 5 368 € à l'école de musique Plaine Limagne pour l'année scolaire 2024-2025,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*